

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 411

4 juin 1999

SOMMAIRE

Aral Services Luxembourg, S.à r.l., Senningerberg page	19712	Longo International S.A., Luxembourg	19694
Beyers & Partners Luxembourg S.A., Schiffange	19714	(La) Louve S.A., Luxembourg	19693
Cregem International Bank S.A., Luxembourg ..	19682	Majuda S.A., Luxembourg	19696
Drivam Participations S.A., Luxembourg	19716	(Les) Marronniers S.C.I., Luxembourg	19693
Euralux S.A., Luxembourg	19682	Marul Holding S.A., Luxembourg	19695
Eurocanadian Investments S.A., Luxembourg ...	19684	MFI Masterfund International, Sicav, Luxembourg	19697
Eurocode, Sicav, Luxembourg	19683, 19694	MGWI S.A., Luxembourg	19698
European Wines, S.à r.l., Luxembourg ...	19682, 19683	Mobiliaria Holding S.A., Luxembourg	19698
Fidipart, S.à r.l., Luxembourg	19683	Modern Design S.A., Luxembourg	19698
Fidisport International S.A., Luxembourg	19685	Movieplay Holdings S.A., Luxembourg	19699
Financière Européenne de Travaux Publics S.A., Luxembourg	19686	Northgrounds Limited S.A., Luxembourg	19701
Financière Immobilière de Développement S.A., Luxembourg	19685	Nouvelle S.O.K.B. International S.A., Luxembourg	19700
Finction Holding S.A.	19686	N.S. Union S.A., Luxembourg	19701
Flagstaff S.A., Luxembourg	19687	Optima Leasing 2, S.à r.l., Luxembourg	19700
Flexilux S.A., Luxembourg	19686	Optima Leasing 3, S.à r.l., Luxembourg	19701
Fortaleza S.A., Luxembourg	19719	Optima Leasing 4, S.à r.l., Luxembourg	19701
G.B.F. Marcon, S.à r.l., Luxembourg	19685, 19687	Paeferbusch S.A., Luxembourg	19704
G.B.F., S.à r.l., Luxembourg	19684, 19685	Pesa Transports, S.à r.l., Luxembourg	19705
GEVAFIN, Gevaert International Finance S.A., Luxembourg	19687	Portfolio Selection, Sicav, Luxembourg ..	19696, 19697
G M D S.A., Luxembourg	19696	Postbank (NL), Sicav, Strassen	19695
GSC S.A., Luxembourg	19686	Prima S.A., Junglinster	19703, 19704
H.D.T., Holding de Développement et de Tourisme S.A., Luxembourg	19689	Printjoker, S.à r.l., Pétange	19699
(L')Hespéride Provençale S.A., Luxembourg ...	19694	Prisma, Agence Publicitaire, S.à r.l., Luxembourg	19697
Holder International S.A., Luxembourg	19688	Promilux S.A., Bertrange	19705
IDE Investment Trust S.A.H., Luxembourg	19689	PwC Management Consultants (Luxembourg), PricewaterhouseCoopers Management Consul- tants (Luxembourg), S.à r.l., Luxembg	19702, 19703
ILC Licensing Corporation S.A., Luxembourg ...	19690	Rafina S.A., Luxembourg	19705
In.A.Ma. Holding S.A., Luxembourg	19690	RITA, Réalisations et Investissements en Technolo- gies Avancées S.A., Luxembourg	19705
Indosuez European Small Companies Fund, Sicav, Luxembourg	19691	Romo S.A., Luxembourg	19706
Indosuez High Yield Bond Fund, Sicav, Luxembg	19691	Rush S.A., Luxembourg	19706
Interflash, S.à r.l., Ospem	19688	Sablon I Immo S.A., Luxembourg	19710
International Business Sales Activities, S.à r.l., Hesperange	19690	Saekacoatings S.A., Strassen	19706, 19707
International Licensing Corporation S.A., Luxbg	19692	Salvator Holding S.A., Luxembourg	19707
Kinecréance S.A., Luxembourg	19690	Santhor International S.A., Luxembourg	19708
Kinetron S.A., Luxembourg	19692	Scaldia Luxembourg S.A., Luxembourg	19709
Kinohold (bis) S.A., Luxembourg	19692	Selection Multi-Euro, Sicav, Luxembourg	19710
Kneip Communication S.A., Luxembourg	19692	S&F Participations, S.à r.l., Luxembourg	19711
Küchengalerie, G.m.b.H., Münsbach	19694, 19695	Shetland International S.A., Luxembourg	19711
Kuranda S.A., Luxembourg	19693	TCT, The Car Transport, S.à r.l., Abweiler	19711, 19712
Labora, S.à r.l., Steinsel	19693	Themis Convertible, Sicav, Luxembourg	19710, 19711
Ligapa S.A., Luxembourg	19694	Theorema Holding S.A., Luxembourg ...	19727, 19728
		Tomkins Overseas Holdings S.A., Luxembourg ..	19718
		Tomkins US Holdings S.A., Luxembourg	19718
		Vidifer S.A.H., Luxembourg	19728

CREGEM INTERNATIONAL BANK, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 32.815.

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mars 1999 à 16.00 heures
Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Paul Vanzeveren, Administrateur et Président du Conseil d'administration, de Monsieur Roland Dumortier, Administrateur, de Monsieur Michel Bouteille, Administrateur, de Monsieur Edouard du Roy de Blicquy, Administrateur, et de Monsieur Francis Coulon, Administrateur-délégué. En conséquence, l'Assemblée nomme Administrateur Monsieur Marc Hoffmann, Cadre de banque, demeurant à Ell, Monsieur Frank N. Wagener, Cadre de banque, demeurant à Oberanven, Monsieur Mario Guetti, Cadre de banque, demeurant à Bridel, et nomme Administrateur-délégué Monsieur Jean-Pierre Feltgen, Cadre de banque, demeurant à Arlon (Belgique). Les quatre mandats, d'une durée de 6 ans, expireront à l'issue de l'Assemblée Générale de l'année 2004.

Sixième résolution

L'Assemblée marque son accord pour le transfert du mandat des auditeurs externes, précédemment exercé par COOPERS & LYBRAND, S.C., à la nouvelle société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., pour une durée indéterminée. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 1999.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1999, vol. 521, fol. 37, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14764/054/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

EURALUX, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 10.808.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 1999, vol. 521, fol. 16, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EURALUX
Signature

(14778/267/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

EUROPEAN WINES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Nouveau capital: 1.650.000.000,- ESP.

Ancien capital: 2.065.000,- ESP.

Siège social: Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

EXTRAIT

Suivant l'acte d'augmentation de capital reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 2 mars 1999, enregistré à Capellen, le 8 mars 1999, volume 414, folio 99, case 2, la société à responsabilité limitée EUROPEAN WINES, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 3, rue Jean Piret, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 février 1999, non encore publié au Mémorial C, modifie la rubrique capital comme suit:

A biffer: 2.065.000,- ESP (deux millions soixante-cinq mille pesetas)

A inscrire: 1.650.000.000,- ESP (un milliard six cent cinquante millions de pesetas)

«**Art. 7.** Le capital de la société est fixé à un milliard six cent cinquante millions de pesetas (1.650.000.000,- ESP), divisé en trois cent trente mille (330.000) parts sociales de cinq mille pesetas (5.000,- ESP) chacune.»

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

«**Art. 7.** The capital of the company is fixed at one billion six hundred and fifty million pesetas (1,650,000,000.- ESP), divided into three hundred and thirty thousand (330,000) parts of five thousand pesetas (5,000.- ESP) each.»

Pour extrait, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(14784/236/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

EUROPEAN WINES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(14785/236/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

EUROPEAN WINES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Nouveau capital: 1.650.000.000,- ESP.

Ancien capital: 1.670.000.000,- ESP.

Siège social: Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

—
EXTRAIT

Suivant l'acte d'augmentation de capital reçu par Maître Alex Weber, en date du 5 mars 1999, enregistré à Capellen, le 8 mars 1999, volume 414, folio 99, case 5, la société à responsabilité limitée EUROPEAN WINES, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 3, rue Jean Piret, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 février 1999, et modifiée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 mars 1999, tous les deux non encore publiés au Mémorial C, a modifié le capital comme suit:

A biffer: 1.650.000.000,- ESP

A inscrire: 1.670.000.000,- ESP

Suite à la précédente augmentation de capital, l'article 7 des statuts de la société aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 7.** Le capital de la société est fixé à un milliard six cent soixante-dix millions de pesetas (1.670.000.000,- ESP), divisé en trois cent trente-quatre mille (334.000) parts sociales de cinq mille pesetas (5.000,- ESP) chacune.»

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

As a consequence of the preceding increase of capital, article 7 of the articles of incorporation should now read as follows:

«**Art. 7.** The capital of the company is fixed at one billion six hundred and seventy million pesetas (1,670,000,000.- ESP), divided into three hundred and thirty-four thousand (334,000) parts of five thousand pesetas (5,000.- ESP) each.»

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(14786/236/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

EUROPEAN WINES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(14787/236/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

FIDIPART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 65.399.

—
Il résulte des résolutions du Procès-verbal du Conseil de Gérance en date du 22 mars 1999 que:

M. Frédéric Noël a été appelé aux fonctions de Gérant. Il terminera le mandat de celui qu'il remplace.

FIDIPART, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1999, vol. 521, fol. 34, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14790/058/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

EUROCODE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 27.622.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1999, vol. 521, fol. 36, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 novembre 1998
de la Sicav mentionnée sous rubrique*

En date du 10 novembre 1998, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 1997.

- de réélire Mme Françoise Berthaux, Mme Colette Giraud et M. Serge Demay en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 1999.

- de réélire PricewaterhouseCoopers en qualité de Réviseur d'Entreprises pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 1999.

Luxembourg, le 10 novembre 1998.

(14781/005/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

EUROCODE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 27.622.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 novembre 1998
de la Sicav mentionnée sous rubrique*

En date du 10 novembre 1998, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 1997.
- de réélire Mme Françoise Berthaux, Mme Colette Giraud et M. Serge Demay en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 1999.
- de réélire PricewaterhouseCoopers en qualité de Réviseur d'Entreprises pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 1999.

Luxembourg, le 10 novembre 1998.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1999, vol. 521, fol. 36, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14782/005/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

EUROCANADIAN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.543.

Les comptes annuels au 30 juin 1998 et 1997, enregistrés à Luxembourg, le 25 mars 1999, vol. 521, fol. 29, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 octobre 1998

Conseil d'Administration

L'assemblée générale statutaire a décidé de renouveler le mandat des administrateurs pour la durée d'un an. Suite à cette décision, le Conseil d'Administration en fonction pour l'exercice 1998/99 est composé comme suit:

- Chiarva Giorgio, chef d'entreprises, Cueno (I)
- Chiarva Gianni, chef d'entreprises, Cueno (I)
- Spadacini Marco, juriste, Milan (I)

Commissaire aux Comptes

L'assemblée générale statutaire a décidé de renouveler pour la durée d'un an le mandat du commissaire aux comptes de Monsieur Fons Mangen, Réviseur d'Entreprises, demeurant 147, rue de Warken à L-9088 Ettelbruck.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

L'Assemblée Générale a décidé le report à nouveau de l'intégralité de la perte de CAD 68.914,- pour l'exercice se terminant au 30 juin 1998 ainsi que la poursuite de l'activité de la société bien que la perte reportée dépasse le capital social.

F. Mangen.

(14779/750/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

G.B.F., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 7, rue Nicolas Van Werveke.

Cession de parts sociales

Entre les soussignés:

1) Monsieur Pietro Franciosini, demeurant à Rome (Italie), 43, Via della Lega Lombarda,
et

2) Madame Sophia Borghese, demeurant à Rome (Italie), 1a, Via Del Casale Della Crescenza,
il a été convenu ce qui suit:

1. Le nommé sub 1) cède au nommé sub 2) cet acceptant ses 505 (cinq cents cinq) parts sociales de la société à responsabilité limitée G.B.F., S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 7, rue Nicolas Van Werveke, au prix de 50.500.000,- ITL (cinquante millions cinq cent mille) liras italiennes.

2. Le nommé sub 1) reconnaît avoir reçu du nommé sub 2) le susdit montant de 50.500.000 (cinquante millions cinq cent mille) liras italiennes, en argent comptant, dont quittance.

Fait en double exemplaire à Rome, le 10 février 1999.

P. Franciosini S. Borghese

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1999, vol. 521, fol. 37, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14798/786/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

19685

G.B.F., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: Luxembourg, 7, rue Nicolas Van Werveke.

—
Assemblée générale extraordinaire du 10 mars 1999

Sont présents
Madame Sophia Borghese
et

COMPAGNIA CAUZIONI ici représentée par M. Fabrizio Ferrari
les seuls et uniques associés actuels de ladite société qui se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Suite au décès, le 14 février 1999, du gérant Pietro Franciosini, administrateur de société, est nommé nouveau gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur René Thill, comptable, demeurant 6, rue Bartholmy, L-1216 Howald (Luxembourg).

S. Borghese COMPAGNIA CAUZIONI
F. Ferrari

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1999, vol. 521, fol. 37, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.
(14799/786/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

G.B.F. MARCON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: Luxembourg, 7, rue Nicolas Van Werveke.

—
Assemblée générale extraordinaire du 10 mars 1999

Sont présents
Madame Sophia Borghese
et

COMPAGNIA CAUZIONI ici représentée par M. Fabrizio Ferrari
les seuls et uniques associés actuels de ladite société qui se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Suite au décès, le 14 février 1999, du gérant Pietro Franciosini, administrateur de société, est nommé nouveau gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur René Thill, comptable, demeurant 6, rue Bartholmy, L-1216 Howald (Luxembourg).

S. Borghese COMPAGNIA CAUZIONI
F. Ferrari

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1999, vol. 521, fol. 37, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.
(14800/786/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

FIDISPORT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 62.231.

—
Il résulte des résolutions du Procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 22 mars 1999 que:

M. Giovanni Vittore a été appelé aux fonctions d'Administrateur. Il terminera le mandat de celui qu'il remplace.

FIDISPORT INTERNATIONAL S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1999, vol. 521, fol. 34, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.
(14791/058/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

FINANCIERE IMMOBILIERE DE DEVELOPPEMENT S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 58.937.

Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 avril 1997, acte publié au Mémorial C n° 403 du 25 juillet 1997.

—
Le bilan au 31 mai 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1999, vol. 521, fol. 8, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINANCIERE IMMOBILIERE DE DEVELOPPEMENT S.A.
KPMG Financial Engineering
Signature

(14793/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

FINANCIERE EUROPEENNE DE TRAVAUX PUBLICS S.A., Société Anonyme en liquidation.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 17.945.

Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 1980, acte publié au Mémorial C n° 23 du 5 février 1981, mise en liquidation par acte reçu par M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 17 décembre 1998, acte en voie de la publication.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1999, vol. 521, fol. 8, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *FINANCIERE EUROPEENNE DE TRAVAUX PUBLICS S.A.*
(en liquidation)

KPMG, Experts Comptables

Signature

(15792/537/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

FINCTION HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 56.735.

Messieurs Toby Herkrath, Jean-Paul Defay et Roger Caurla administrateurs ont démissionné avec effet immédiat le 24 mars 1999.

Le domicile de la société FINCTION HOLDING S.A., établi au 3, place Dargent à Luxembourg, a été dénoncé en date du 24 mars 1999.

Luxembourg, le 24 mars 1999.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1999, vol. 521, fol. 34, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14794/696/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

FLEXILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 53.500.

L'assemblée générale de la société, convoquée le 16 mars 1999, a unanimement décidé de:
- nommer Sylvie Allen-Petit, demeurant 5, rue de Dalheim, L-5898 Luxembourg, comme cinquième administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2001.

Pour extrait sincère et conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 mars 1999. Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 1999, vol. 521, fol. 23, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14797/777/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

GSC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 58.519.

1. Monsieur Bob Bernard, diplômé H.E.C. Paris, Luxembourg, a été nommé administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de l'engager par sa seule signature quant à cette gestion.

2. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2002, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'administration

André Wilwert, diplômé ICHÉC Bruxelles, Luxembourg, président du conseil d'administration et administrateur-délégué

Bob Bernard, diplômé HEC Paris, Luxembourg, administrateur-délégué (en remplacement de Roger Molitor)

Paul Marx, docteur en droit, administrateur.

Commissaire aux comptes

INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, Luxembourg.

Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour avis sincère et conforme

Pour GSC S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 1999, vol. 520, fol. 95, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14804/528/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

19687

FLAGSTAFF S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 58.840.

Conseil d'administration:

à inscrire: Monsieur Pietro Terenzio, administrateur, demeurant à Milan, Président du conseil d'administration et administrateur-délégué

Luxembourg, le 26 mars 1999.

Pour réquisition
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 1999, vol. 521, fol. 38, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14795/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

FLAGSTAFF S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 58.840.

EXTRAIT

1. Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 1998 que Monsieur Pietro Terenzio a été nommé président du conseil d'administration

2. Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 21 décembre 1998 que Monsieur Pietro Terenzio a été nommé administrateur-délégué de la société

Luxembourg, le 26 mars 1999.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 1999, vol. 521, fol. 38, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14796/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

G.B.F. MARCON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 7, rue Nicolas Van Werveke.

Cession de parts sociales

Entre les soussignés:

1) Monsieur Pietro Franciosini, demeurant à Rome (Italie), 43, Via della Lega Lombarda,
et

2) Madame Sophia Borghese, demeurant à Rome (Italie), 43, Via Del Casale Della Crescenza,
il a été convenu ce qui suit:

1. Le nommé sub 1) cède au nommé sub 2) cet acceptant ses 70 (soixante-dix) parts sociales de la société à responsabilité limitée G.B.F. MARCON, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 7, rue Nicolas Van Werveke, au prix de 7.000.000,- (sept millions) de lires italiennes.

2. Le nommé sub 1) reconnaît avoir reçu du nommé sub 2) le susdit montant de 7.000.000,- (sept millions) de lires italiennes, en argent comptant, dont quittance.

Fait en double exemplaire à Rome, le 10 février 1999.

P. Franciosini S. Borghese

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1999, vol. 521, fol. 37, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14801/786/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

GEVAFIN, GEVAERT INTERNATIONAL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 6.934.

Les comptes annuels aux 31 décembre 1998 et 1997, enregistrés à Luxembourg, le 25 mars 1999, vol. 521, fol. 29, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 mars 1999

Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale a constaté l'échéance de tous les mandats d'administrateur et a décidé de renouveler leur mandat pour la durée d'un an. D'autre part l'Assemblée Générale a décidé de nommer comme nouvel administrateur de la société Monsieur Fons Mangel, Réviseur d'Entreprises, demeurant à L-9088 Ettelbruck et ce pour la durée d'un an.

Suite à ces décisions, le Conseil d'Administration en fonction pendant l'exercice 1999 est composé comme suit:

- Leysen André, Administrateur de sociétés, demeurant à B-2020 Antwerpen, Président
- Francken Marc, Administrateur de sociétés, demeurant à B-2840 Rumst, Vice-Président et Administrateur-Délégué
- Chevalier de Schaetzen van Brienen Stany, Administrateur de sociétés, demeurant à B-3840 Borgloon
- Baronne Vlerick-Sap Cécile, Administrateur de sociétés, demeurant à B-8730 Beernem
- Daniels Jos, Administrateur de sociétés, demeurant à B-3000 Leuven
- Mangen Fons, Réviseur d'Entreprises, demeurant à L-9088 Ettelbruck.

Commissaire aux Comptes

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler pour la durée d'un an le mandat du Commissaire aux Comptes de la MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Bénéfice de l'exercice	118.793.983
Résultats reportés	644.174.675
Distribution de dividendes	118.350.000
Report à nouveau	644.618.658

F. Mangen
Administrateur

(14802/750/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

HOLDER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 65.534.

Il résulte d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 20 janvier 1999 que la société à responsabilité limitée AMS ADMINISTRATIVE AND MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. a été nommée comme administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de l'engager par sa seule signature quant à cette gestion.

Luxembourg, le 16 février 1999.

Pour avis sincère et conforme
Pour *HOLDER INTERNATIONAL S.A.*
KPMG Financial Engineering
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 1999, vol. 521, fol. 4, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14805/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

INTERFLASH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8540 Ospern, An der Oicht.
R. C. Luxembourg B 39.308.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-quatre février.
Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Monsieur Daniel Schotte, administrateur de sociétés, demeurant à B-6717 Nothomb, 14, Chemin des Chèvres, ici représenté par Monsieur Thierry Drot, réviseur d'entreprises, demeurant à B-Arlon, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 23 février 1999.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclarant être le seul et unique associé de la société INTERFLASH, S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 19 décembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 246 du 9 juin 1992, a déclaré prendre la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur à L-8540 Ospern, An der Oicht de sorte que la première phrase de l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. 1^{ère} phrase.** Le siège social est établi dans la commune de Redange-sur-Attert.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Drot, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 1999, vol. 115S, fol. 29, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 18 mars 1999.

G. Lecuit.

(14815/220/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

H.D.T., HOLDING DE DEVELOPPEMENT ET DE TOURISME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 12.965.

—
Les comptes annuels au 31 mars 1998 et 1997, enregistrés à Luxembourg, le 25 mars 1999, vol. 521, fol. 29, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 1998

Conseil d'Administration

L'assemblée générale statutaire a décidé d'accepter la démission de son mandat d'administrateur de M. Ghislain Thijs sans pourvoir à son remplacement et de renouveler les mandats des autres administrateurs pour la durée d'un an. Suite à cette décision le Conseil d'Administration en fonction pendant l'exercice 1998/1999 est composé comme suit:

- Hardenne Nicole, Docteur en droit, B-1180 Bruxelles
- Mangen Fons, Réviseur d'Entreprises, demeurant à L-9088 Ettelbruck
- Santino Jo, lic. en adm. des affaires, B-4430 Ans.

Commissaire aux Comptes

L'assemblée générale statutaire a décidé de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes de Monsieur Dominique Maqua, Comptable, demeurant à Lamorteau (B) pour la durée d'un an.

REPARTITION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

L'assemblée générale a décidé le report à nouveau de l'intégralité du bénéfice de LUF 12.800.233,- pour l'exercice se terminant au 31 mars 1998 ainsi que la poursuite de l'activité de la société bien que la perte reportée dépasse le montant du capital social.

F. Mangen
Administrateur

(14806/750/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

IDE INVESTMENT TRUST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 189, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 48.670.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue en date du 9 février 1999 que:
à l'unanimité des voix, les actionnaires ont pris la résolution suivante:
avec effet au 1^{er} janvier 1999, le capital de LUF 4.500.000,- est converti en EUR 111.552,09 et augmenté d'EUR 47,91 par incorporation de la prime d'émission avec le montant correspondant pour porter le capital à EUR 111.600,-, représenté par 60.000 actions de EUR 1,86 chacune.

Le capital autorisé de LUF 75.000.000,- est converti en EUR 1.859.201,44 et augmenté avec d'EUR 798,56 pour porter le capital autorisé à EUR 1.860.000,-, représenté par 1.000.000 d'actions de EUR 1,86 chacune.

Luxembourg, le 26 mars 1999.

Pour extrait conforme
Pour la société IDE INVESTMENT TRUST S.A.
l'agent domiciliataire
MeritaNORDBANKEN LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1999, vol. Euro 1, fol. 11, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14807/036/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

IDE INVESTMENT TRUST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 189, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 48.670.

—
Statuts coordonnés suite à l'assemblée générale du 9 février 1999, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 1999.

Pour la société IDE INVESTMENT TRUST S.A.
l'agent domiciliataire
MeritaNORDBANKEN LUXEMBOURG S.A.
Signatures

(14808/036/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

ILC LICENSING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 50.081.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 1999, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

(a) Conseil d'Administration

Monsieur Samuel Chan Win Sun, managing director, Hong Kong, président du Conseil d'Administration
Monsieur Dennis Kung Ging Kong, managing director, Taiwan
Mademoiselle Shirley Chan Ling, deputy managing director, Hong Kong.

(b) Commissaire aux comptes

KPMG AUDIT, société civile, Luxembourg.
Luxembourg, le 4 février 1999.

Pour avis sincère et conforme
Pour ILC LICENSING CORPORATION S.A.
KPMG Financial Engineering
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 1999, vol. 520, fol. 95, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14809/528/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

IN.A.MA. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 63.614.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue à Luxembourg, le 23 novembre 1998*

L'assemblée générale extraordinaire décide d'accepter la démission de INTERAUDIT, S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes.

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer ERNST & YOUNG, rue Richard Coudenhove-Kalergi, L-1359 Luxembourg, en tant que nouveau commissaire aux comptes pour une période prenant fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IN.A.MA. HOLDING S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 1999, vol. 521, fol. 22, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14810/267/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

KINECREANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 65.287.

1. Le nombre des administrateurs a été augmenté de 3 à 4.

2. La société à responsabilité limitée W.M.A., S.à r.l. avec siège à Esch-sur-Alzette, représentée par M. Norbert Meisch, a été nommée administrateur et administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de l'engager par sa seule signature quant à cette gestion.

Luxembourg, le 16 février 1999.

Pour avis sincère et conforme
Pour KINECREANCE S.A.
KPMG Financial Engineering
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 1999, vol. 520, fol. 95, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14818/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

INTERNATIONAL BUSINESS SALES ACTIVITIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 300D, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 52.308.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Capellen, le 15 mars 1999, vol. 134, fol. 36, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 1999.

(14816/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

INDOSUEZ HIGH YIELD BOND FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 43.962.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1999, vol. 521, fol. 36, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 1999.

(14813/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

INDOSUEZ HIGH YIELD BOND FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 43.962.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 août 1998

En date du 13 août 1998, l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires a décidé:

- de ratifier le paiement du dividende de USD 4,5 payé en date du 29 août 1997;
- de ratifier le paiement du dividende de USD 5.20 payé en date du 27 mars 1998;
- de reporter le résultat de l'exercice 1997;
- de réélire MM. Alain Seugé, Philippe Brault, Alexis F. Habib, Edmond D. Villani et Patrick Zurstrassen en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 1999;
- de réélire COOPERS & LYBRAND S.C., Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour un mandat d'un an, prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 1999.

Luxembourg, le 13 août 1999.

Pour extrait sincère et conforme
Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1999, vol. 521, fol. 36, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14814/005/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

INDOSUEZ EUROPEAN SMALL COMPANIES FUND,

Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 49.134.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1999, vol. 521, fol. 36, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 1998

En date du 15 mai 1998, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 1997.
- de réélire pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 1999, MM Jean-Jacques Picard, William Parker, Charles Reybet-Degat, Jean-Claude Kaltenbach, Hugh Russel et Frank Manduca en qualité d'Administrateurs de la Sicav.
- de réélire pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 1999, PRICE WATERHOUSE LUXEMBOURG en qualité de Réviseur d'Entreprises.

Luxembourg, le 15 mai 1998.

(14811/005/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

INDOSUEZ EUROPEAN SMALL COMPANIES FUND,

Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 49.134.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 1998

En date du 15 mai 1998, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 1997.
- de réélire pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 1999, MM Jean-Jacques Picard, William Parker, Charles Reybet-Degat, Jean-Claude Kaltenbach, Hugh Russel et Frank Manduca en qualité d'Administrateurs de la Sicav.
- de réélire pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 1999, PRICE WATERHOUSE LUXEMBOURG en qualité de Réviseur d'Entreprises.

Luxembourg, le 15 mai 1998.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1999, vol. 521, fol. 36, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14812/005/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

INTERNATIONAL LICENSING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 50.381.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 1999, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

(a) *Conseil d'Administration*

Monsieur Samuel Chan Wing Sun, managing director, Hong Kong, président du Conseil d'Administration;
Monsieur Dennis Kung Ging Kong, managing director, Taiwan;
Mademoiselle Shirley Chan Ling, deputy managing director, Hong Kong.

(b) *Commissaire aux comptes*

KPMG AUDIT, Société Civile, Luxembourg.
Luxembourg, le 4 février 1999.

Pour avis sincère et conforme
Pour INTERNATIONAL LICENSING CORPORATION S.A.
KPMG Financial Engineering
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 1999, vol. 520, fol. 95, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14817/528/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

KINOHOLD (bis) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 65.289.

1. Le nombre des administrateurs a été augmenté de 3 à 4.

2. La société à responsabilité limitée W.M.A., S.à r.l. avec siège à Esch-sur-Alzette, représentée par M. Norbert Meisch, a été nommée administrateur et administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de l'engager par sa seule signature quant à cette gestion.

Luxembourg, le 16 février 1999.

Pour avis sincère et conforme
Pour KINOHOLD (bis) S.A.
KPMG Financial Engineering
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 1999, vol. 520, fol. 95, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14819/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

KINETRON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 65.288.

1. Le nombre des administrateurs a été augmenté de 3 à 4.

2. La société à responsabilité limitée W.M.A., S.à r.l. avec siège à Esch-sur-Alzette, représentée par M. Norbert Meisch, a été nommée administrateur et administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de l'engager par sa seule signature quant à cette gestion.

Luxembourg, le 16 février 1999.

Pour avis sincère et conforme
Pour KINETRON S.A.
KPMG Financial Engineering
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 1999, vol. 520, fol. 95, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14820/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

KNEIP COMMUNICATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 45.747.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1999, vol. 521, fol. 36, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 1999.

(14821/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

KURANDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 55.601.

Il résulte des résolutions du Procès-Verbal du Conseil d'Administration en date du 24 mars 1999, que:
Suite à la démission de M. Benoît Sirot, Administrateur, M. Frédéric Noël, demeurant à L-Sanem, a été appelé aux fonctions d'Administrateur. Il terminera le mandat de celui qu'il remplace.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KURANDA S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1999, vol. 521, fol. 34, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14824/058/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

LA LOUVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

Il résulte d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 8 février 1999 que MM. André Wilwert, diplômé I.C.H.E.C. Bruxelles, Luxembourg, et Bob Bernard, diplômé H.E.C. Paris, Luxembourg, ont été nommés administrateurs-délégués avec signature individuelle pour la gestion journalière et que M. André Wilwert a été nommé président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 16 février 1999.

Pour avis sincère et conforme
Pour LA LOUVE S.A.
KPMG Financial Engineering
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 1999, vol. 521, fol. 4, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14825/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

LABORA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7317 Steinsel, 6, rue Paul Eyschen.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 mars 1999, vol. 115S, fol. 53, case 1, que l'article six des statuts de la société à responsabilité limitée LABORA, S.à r.l., avec siège social à L-7317 Steinsel, 6, rue Paul Eyschen, est modifié comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de deux millions de francs luxembourgeois (LUF 2.000.000,-), représenté par quatre cents (400) parts sociales de cinq mille francs luxembourgeois (LUF 5.000,-) chacune, entièrement libérées.

Les quatre cents (400) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- La société anonyme holding BORUSSIA INVEST S.A., avec siège social à Luxembourg, vingt parts sociales	20
2.- Madame Margaret Zeleniuc, sans état particulier, épouse de Monsieur François Lamesch, demeurant à Heisdorf, trois cent quatre-vingt parts sociales	380
Total: quatre cents parts sociales	400

Il résulte dudit acte que la société est gérée par:

- Monsieur François Lamesch, employé privé, demeurant à Heisdorf, gérant technique;
- Monsieur Norbert Weyand, entrepreneur, demeurant à B-Weywertz, gérant technique;
- Madame Margaret Lamesch-Zeleniuc, prénommée, gérante administrative.

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 23 mars 1999.

Signature.

(14826/227/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

LES MARRONNIERS S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: Luxembourg.

DISSOLUTION

La société sous rubrique a été dissoute par décision des associés du 22 mars 1999 et liquidée aux droits des parties.

Luxembourg, le 23 mars 1999.

Pour extrait conforme
Signature
L'administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 1999, vol. 521, fol. 21, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14827/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

L'ESPERIDE PROVENÇALE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.
R. C. Luxembourg B 52.006.

—
*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 avril 1998
tenue au siège social de la société*

Résolutions

1. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Eric Seidel et de Madame Claudine Piette comme Administrateurs et leur donne décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat.
2. Sont nommés Administrateurs en remplacement des Administrateurs démissionnaires:
M. Fabrice Busine, Gérant de banque, demeurant en France;
Mme Martine Dullier, secrétaire médicale, demeurant en Belgique.
Le mandat des nouveaux Administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2000.

Pour extrait conforme
L'ESPERIDE PROVENÇALE S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 1999, vol. 521, fol. 31, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14828/536/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

LIGAPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 22.231.

Constituée par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 novembre 1984, acte publié au Mémorial C, n° 351 du 29 décembre 1984, modifiée par-devant le même notaire en date du 25 février 1987, acte publié au Mémorial C, n° 151 du 25 mai 1987.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1999, vol. 521, fol. 8, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LIGAPA S.A.
KPMG Financial Engineering
Signature

(14829/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

LONGO INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 48.100.

Constituée par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch et maintenant à Hesperange, le 8 juin 1994, acte publié au Mémorial C, n° 427 du 31 octobre 1994, acte modifié par-devant le même notaire en date du 29 décembre 1994, publié au Mémorial C, n° 225 du 24 mai 1995.

—
Le bilan au 31 mai 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1999, vol. 521, fol. 8, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LONGO INTERNATIONAL S.A.
KPMG Financial Engineering
Signature

(14830/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

KÜCHENGALERIE, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5365 Münsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall.
H. R. Luxemburg B 39.110.

—
Im Jahre eintausendneunhundertneunundneunzig, am siebzehnten März.
Vor dem unterschriebenen Notar Alphonse Lentz, im Amtssitze zu Remich.

Ist erschienen:

Herr Helmut Regnery, Kaufmann, wohnhaft zu D-54518 Niersbach-Greverath.

Dieser Komparent erklärt, dass er alleiniger Inhaber ist sämtlicher Anteile des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft mit beschränkter Haftung KÜCHENGALERIE, GmbH, mit Sitz in Remich, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Christine Doerner, im Amtssitze zu Bettemburg, am 13. Dezember 1991, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C, Nummer 257 vom 13. Juni 1992 und deren Statuten abgeändert wurden gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 23. Dezember 1998, noch nicht veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C,

mit einem Gesellschaftskapital von fünfhunderttausend Luxemburger Franken (500.000,- LUF), eingeteilt in einhundert (100) Anteile zu je fünftausend Luxemburger Franken (5.000,- LUF), vollständig eingezahlt.

Alsdann erklärt der vorgenannte Komparent, zu einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung zusammenzutreten, um folgenden Beschluss zu fassen:

Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst die Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-5531 Remich, 16A, route de l'Europe nach L-5365 Münsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall und dementsprechend Artikel 2 der Statuten abzuändern und ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Münsbach.»

Worüber Protokoll, aufgenommen zu Remich, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: H. Regnery und A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 17 mars 1999, vol. 462, fol. 39, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 22 mars 1999.

A. Lentz

(14822/221/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

KÜCHENGALERIE, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 39.110.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 26 mars 1999.

A. Lentz

(14823/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

MARUL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 50.702.

1. M. Bob Bernard, diplômé H.E.C. Paris, Luxembourg, a été nommé administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la Société avec le pouvoir de l'engager par sa seule signature quant à cette gestion.

2. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2000, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration

M. André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, Luxembourg, président du Conseil d'Administration et administrateur-délégué

M. Bob Bernard, diplômé H.E.C. Paris, Luxembourg, administrateur-délégué, (en remplacement de M. Roger Molitor)

M. Paul Marx, docteur en droit, Esch-sur-Alzette.

Commissaire aux comptes

INTERAUDIT, S.à r.l., réviseur d'entreprises, Luxembourg.

Luxembourg, le 18 février 1999.

Pour avis sincère et conforme
Pour MARUL HOLDING S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 1999, vol. 520, fol. 95, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14832/528/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

POSTBANK (NL), SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 1999, vol. 521, fol. 32, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 1999.

Signatures.

(14851/062/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

19696

G M D S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.
R. C. Luxembourg B 48.930.

—
Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mars 1999, tenue au siège social de la société
Résolutions

1. L'Assemblée accepte la démission de Messieurs Hakan Adolfson et Tobias Von Neubronner comme Administrateurs et leur donne décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat.
2. Sont nommés Administrateurs en remplacement des Administrateurs démissionnaires:
M. Alexis Kamarowsky, Directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg;
M. Federigo Cannizzaro, Juriste, demeurant à Luxembourg;
Mr Jean-Marc Debaty, Expert-Comptable, demeurant à Luxembourg.
M. Jos Kat est confirmé comme Administrateur.
3. L'Assemblée accepte la démission de la société AUTONOME DE REVISION comme Commissaire aux Comptes et lui donne décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.
4. Est nommée Commissaire aux Comptes:
TRIUNE CONSULTING S.A., avec siège social à Luxembourg.
5. Le siège social est transféré avec effet immédiat au 4, avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg.
Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2005.

Pour extrait conforme
G M D S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 1999, vol. 521, fol. 31, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14803/536/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

MAJUDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel.

—
Liste des présences:

Les actionnaires, détenteurs majoritaires des parts sociales

M. Vyvey Patrick résident à Luxembourg,

ici représenté par procuration en faveur de M. Claessens Alex,
totalisant ainsi la majorité du capital social.

Le secrétaire

en présence et actant comme secrétaire:

avec siège à L-1635 Luxembourg, n° 4, allée Léopold Goebel,
Monsieur Claessens Alex, economist.

A été décidé ce qui suit:

Art. 1^{er}. Démission comme administrateurs:

- Monsieur Claessens Emmanuel

- Monsieur Claessens William

Art. 2. Nomination comme nouveaux administrateurs:

- M. Sans Jean-Pierre, commerçant, résidant Pexiora La rivière, France, passport JR97226-289626

- M. Philip O Donoghue, economist nominee, résidant à Londres

L'administrateur-délégué ainsi que l'administrateur M. Sans Jean-Pierre ont le pouvoir de signature individuelle pour engager la société.

Fait à Luxembourg, le 22 mars 1999.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 1999, vol. 521, fol. 20, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14831/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

PORTFOLIO SELECTION, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 56.144.

—
Le bilan au 30 octobre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1999, vol. 521, fol. 36, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 1999.

(14849/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

PORTFOLIO SELECTION, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 56.144.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 20 février 1998 de la Société mentionnée sous rubrique

En date du 20 février 1998, l'Assemblée Générale a décidé:

- d'élire M. Denis Mauss, Mme Françoise Dumont, M. Alexander Svoboda, M. Christian Mayer et M. Michael Neubauer en tant que nouveaux administrateurs de la SICAV pour un mandat prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 1999.

- de réélire DELOITTE & TOUCHE, Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 1999.

Luxembourg, le 20 février 1998.

Pour extrait sincère et conforme
Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1999, vol. 521, fol. 36, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14850/005/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

MFI MASTERFUND INTERNATIONAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 45.036.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 décembre 1998
de la Société mentionnée sous rubrique*

En date du 31 décembre 1998, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice,

- de réélire MM. Pascual Gomez Aparicio, Carlos Colomer Cosellas, Daniel Gomez Garcia, Patrick Odier, Philippe Sarasin et Jacques Elvinger en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 1999,

- de réélire PricewaterhouseCoopers, Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 1999.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1999, vol. 521, fol. 36, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 1998.

(14834/005/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

MFI MASTERFUND INTERNATIONAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 45.036.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 décembre 1998
de la Société mentionnée sous rubrique*

En date du 31 décembre 1998, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice,

- de réélire MM. Pascual Gomez Aparicio, Carlos Colomer Cosellas, Daniel Gomez Garcia, Patrick Odier, Philippe Sarasin et Jacques Elvinger en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 1999,

- de réélire PricewaterhouseCoopers, Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 1999.

Luxembourg, le 31 décembre 1998.

Pour extrait sincère et conforme
Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1999, vol. 521, fol. 36, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14835/005/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

PRISMA, AGENCE PUBLICITAIRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 47.006.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 1999, vol. 521, fol. 30, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 1999.

PRISMA, AGENCE PUBLICITAIRE, S.à r.l.
Signatures

(14856/518/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

MGWI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 55.876.

L'assemblée générale de la société, convoquée le 18 mars 1999, a unanimement décidé de:
- nommer Sylvie Allen-Petit, demeurant 5, rue de Dalheim, L-5898 Luxembourg, et Ingrid Hoolants, 20, rue du Soleil, F-57330 Soetrich, comme administrateurs de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2002.

Pour extrait sincère et conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 mars 1999. Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 1999, vol. 521, fol. 23, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14836/777/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

MODERN DESIGN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 54.650.

Liste des présences:

Les actionnaires-détenteurs majoritaires des parts sociales

Madame Elona Zemaitiene, passeport LA449080 Lithuania
totalisant ainsi la majorité du capital social.

Le secrétaire

En présence et actant comme secrétaire:

avec siège à L-1635 Luxembourg, n° 4, allée Léopold Goebel,
Monsieur Claessens Alex, économiste.

A été décidé ce qui suit:

Art. 1^{er}. Démission comme administrateur-délégué:

- Monsieur Claessens Alex, avec décharge

Art. 2. Nomination comme nouveau administrateur-délégué:

- M. Sigitas Zemaitis, commerçant industriel, résidant en Lithuania Kaunas, 8-16, Sarkuvos Street.

Pouvoir individuel d'engager la société.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} septembre 1998.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 1999, vol. 520, fol. 98, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14838/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

MOBILIARIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1218 Luxembourg, 62, rue Baudouin.
R. C. Luxembourg B 53.699.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le neuf mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding MOBILIARIA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1218 Luxembourg, 62, rue Baudouin, inscrite au registre du commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 53.699, constituée suivant acte reçu le 11 janvier 1996, publié au Mémorial C numéro 186 du 13 avril 1996.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Danilo Giannetti, administrateur de sociétés, demeurant à Rome (Italie).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Rouvroy).

Le président prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires, tous présents, les membres du bureaux et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 5.000 (cinq mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Nomination de Madame Patrizia Nitti comme administrateur supplémentaire.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée décide de porter le nombre des administrateurs à quatre et de nommer comme nouvel administrateur: Madame Patrizia Nitti, administrateur de sociétés, demeurant à Paris, France.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2001.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: D. Giannetti, P. Van Hees, H. Janssen J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 1999, vol. 115S, fol. 46, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 1999.

J. Elvinger.

(14837/211/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

MOVIEPLAY HOLDINGS S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 45.561.

DISSOLUTION

1. Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 9 février 1999 que M. André Wilwert, liquidateur, a fait rapport sur la gestion et l'emploi des valeurs sociales et que la société à responsabilité limitée INTERAUDIT, avec siège social à Luxembourg, a été nommée commissaire-vérificateur aux termes de l'article 151 de la loi sur les sociétés commerciales.

2. Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire, tenue extraordinairement en date du 11 février 1999, que le rapport du commissaire-vérificateur invitant à l'adoption des comptes de liquidation au 31 décembre 1998 a été approuvé, que le liquidateur a reçu décharge pleine et entière, que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été ordonné.

Luxembourg, le 22 février 1999.

Pour avis sincère et conforme
Pour MOVIEPLAY HOLDINGS S.A.
(en liquidation)
A. Wilwert
Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 1999, vol. 520, fol. 95, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14839/528/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

**PRINTJOKER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. M.S.P., MULTI SERVICES & PRODUCTS, S.à r.l.).**

Siège social: L-4772 Pétange, 40, rue de la Piscine.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trois mars.

Par-devant Maître Marc Cravatte, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1) Madame Elfriede Hoffmann, ingénieure chimiste diplômée, épouse de Monsieur Raymond Renard, demeurant à L-4772 Pétange, 40, rue de la Piscine;

2) Monsieur Axel Houben, commerçant, demeurant à B-4950 Robertville, 20, rue du Thier;

la comparante sub 1) actuellement seule associée de la société à responsabilité limitée MULTI SERVICES & PRODUCTS, S.à r.l., en abrégé M.S.P., S.à r.l., avec siège social à L-4772 Pétange, 40, rue de la Piscine,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 2 août 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, de l'année 1995, page 26318, modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 4 février 1998, publié au Mémorial C de l'année 1998, page 16338,

lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit la cession de parts intervenue entre eux, à savoir:

Madame Elfriede Renard-Hoffmann, prénommée, déclare par les présentes céder et transporter à Monsieur Axel Houben, prénommé et ce acceptant, quatre cents (400) parts sociales lui appartenant dans la susdite société.

Le prix de cette cession de parts a été réglé entre parties, dont quittance.

Les parts sociales ne sont représentées par aucun titre; le cessionnaire deviendra propriétaire des parts cédées à partir de ce jour, avec tous les droits et obligations y attachées.

Cette cession de parts a été acceptée au nom de la société, conformément à l'article 1690 du Code Civil, par sa gérante Madame Elfriede Renard-Hoffmann, prénommée.

Suite à la cession qui précède, les cinq cents (500) parts sociales de la société à responsabilité limitée MULTI SERVICES & PRODUCTS, S.à r.l., en abrégé M.S.P., S.à r.l., d'une valeur nominale de mille francs (1.000) chacune, sont actuellement réparties comme suit:

1) Madame Elfriede Renard-Hoffmann, prénommée, possède cent parts sociales	100
2) Monsieur Axel Houben, prénommé, possède quatre cents parts sociales	400
Total: cinq cents parts sociales	500

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les comparants prénommés, représentant l'intégralité du capital social de la susdite société, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

1) L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en PRINTJOKER, S.à r.l. et de modifier, en conséquence, l'article 1^{er} des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** La société prend la dénomination de PRINTJOKER, S.à r.l.»

2) L'assemblée accepte la démission de Madame Elfriede Renard-Hoffmann de ses fonctions de gérante de la société; décharge lui est donnée pour l'exécution de son mandat;

3) L'assemblée désigne comme seul gérant de la société, Monsieur Axel Houben, commerçant, demeurant à B-4950 Robertville, 20, rue du Thier;

4) Le gérant a tous les pouvoirs pour agir au nom de la société, et pour l'engager en toutes circonstances par sa seule signature;

5) Le mandat de gérant reste valable jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Hoffmann, A. Houben, M. Cravatte.

Enregistré à Diekirch, le 9 mars 1999, vol. 599, fol. 47, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Pour copie conforme, aux fins de la publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 11 mars 1999.

M. Cravatte
Notaire

(14840/205/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

NOUVELLE S.O.K.B. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.

R. C. Luxembourg B 51.728.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mars 1999

- les démissions de Monsieur Hubert Hansen et Madame Françoise Stamet de leur mandat d'administrateurs et de la société FIN-CONTRÔLE S.A. de son mandat de commissaire aux comptes sont acceptées.

- Monsieur Roger Caurla, Maître en Droit, Mondercange et Monsieur Alain Vasseur, consultant, Holzem sont nommés en leur remplacement, en tant qu'administrateurs, tandis que la société HIFIN S.A., 3, place Dargent, Luxembourg est nommée en tant que nouveau commissaire aux comptes.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale de 2001.

- Le domicile de la société est fixé au 19, rue de Kirchberg à L-1858 Luxembourg.

Le 25 mars 1999.

Certifié sincère et conforme

*Pour NOUVELLE S.O.K.B. INTERNATIONAL S.A.
COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1999, vol. 521, fol. 34, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14842/696/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

OPTIMA LEASING 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 45.622.

Avec effet au 31 décembre 1998, Monsieur Karl-Heinz Brune, gérant, L-Schuttrange, a été nommé gérant de la société pour une durée indéterminée et avec le pouvoir de l'engager en toutes circonstances par sa seule signature en remplacement de Monsieur Léon Weyer, démissionnaire.

Luxembourg, le 23 février 1999.

*Pour OPTIMA LEASING 2
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 1999, vol. 520, fol. 95, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14844/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

OPTIMA LEASING 3, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 45.989.

Avec effet au 31 décembre 1998, Monsieur Karl-Heinz Brune, gérant, L-Schuttrange, a été nommé gérant de la société pour une durée indéterminée et avec le pouvoir de l'engager en toutes circonstances par sa seule signature en remplacement de Monsieur Léon Weyer, démissionnaire.

Luxembourg, le 23 février 1999.

Pour OPTIMA LEASING 3
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 1999, vol. 520, fol. 95, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14845/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

OPTIMA LEASING 4, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 45.024.

Avec effet au 31 décembre 1998, Monsieur Karl-Heinz Brune, gérant, L-Schuttrange, a été nommé gérant de la société pour une durée indéterminée et avec le pouvoir de l'engager en toutes circonstances par sa seule signature en remplacement de Monsieur Léon Weyer, démissionnaire.

Luxembourg, le 23 février 1999.

Pour OPTIMA LEASING 4
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 1999, vol. 520, fol. 95, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14846/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

N.S. UNION, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Il résulte d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 8 février 1999 que MM. André Wilwert, diplômé I.C.H.E.C. Bruxelles, Luxembourg, et Bob Bernard, diplômé H.E.C. Paris, Luxembourg, ont été nommés administrateurs-délégués avec signature individuelle pour la gestion journalière et que M. André Wilwert a été nommé président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 16 février 1999.

Pour avis et conforme
Pour N.S. UNION
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 1999, vol. 521, fol. 4, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14843/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

NORTHGROUNDS LIMITED, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 22.616.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Alphonse Lentz notaire de résidence à Remich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NORTHGROUNDS LIMITED, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant à la date du 5 mars 1985, publié au Mémorial C, Recueil, numéro 99 du 10 avril 1985. Les statuts ont été modifiés suivant acte du même notaire le 22 juillet 1996, publié au Mémorial C, Recueil, numéro 308 du 3 novembre 1996 et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 22.616.

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Mademoiselle Martine Schaeffer, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Gerty Marter, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Gabriele Schneider, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que les deux cent vingt-cinq (225) actions d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (100,- USD) chacune, constituant l'intégralité du capital social de vingt-deux mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (22.500,- USD) sont dûment présentes à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Résolution de dissoudre la société avant son terme et de la mettre en liquidation.
- 2) Nomination d'un liquidateur, définition de ses pouvoirs qui seront ceux qui sont prévus aux articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et fixation des émoluments du liquidateur.
- 3) Divers.

Ensuite l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société avant son terme et de la mettre en liquidation, conformément à l'article 141 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer liquidateur Mademoiselle Martine Schaeffer, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée décide de conférer au liquidateur tous pouvoirs prévus par la loi luxembourgeoise et l'instruit de liquider la société en conformité avec ladite loi, ainsi que de fixer les émoluments et rémunérations du liquidateur à la fin de la liquidation.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de trente mille francs (30.000,- LUF).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.00 heures.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Schaeffer, G. Marter, G. Schneider, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 17 mars 1999, vol. 462, fol. 39, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial.

Remich, le 22 mars 1999.

A. Lentz.

(14841/221/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

**PwC MANAGEMENT CONSULTANTS (LUXEMBOURG),
PricewaterhouseCoopers MANAGEMENT CONSULTANTS (LUXEMBOURG), S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 47.346.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société coopérative à responsabilité limitée de droit belge COOPERS & LYBRAND MANAGEMENT CONSULTANTS, ayant son siège social à Woluwé-Saint-Lambert, B-1200 Bruxelles, 216, avenue Marcel Thiry (Belgique);

2.- La société anonyme de droit belge COOPERS & LYBRAND SERVICES, ayant son siège social à Woluwé-Saint-Lambert, B-1200 Bruxelles, 216, avenue Marcel Thiry (Belgique).

Toutes les deux ici représentées par Madame Anny Schortgen, employée privée, demeurant à Beyren, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers MANAGEMENT CONSULTANTS (LUXEMBOURG) S.à r.l., ou en abrégé PwC MANAGEMENT CONSULTANTS (LUXEMBOURG) S.à r.l., ayant son siège à L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert, R. C. Luxembourg B numéro 47.346, constituée sous la forme d'une société anonyme suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 avril 1994, publié au Mémorial C numéro 309 du 22 août 1994, et transformée en société à responsabilité limitée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 735 du 12 octobre 1998;

- Que le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées;

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8. Gérance.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Les gérants sont autorisés à nommer «Directeurs» certains membres du personnel du groupe PricewaterhouseCoopers. Ces directeurs pourront engager la société de la manière et dans les limites fixées dans l'acte de nomination.»

Deuxième résolution

Mandat est donné à la gérance d'établir le texte coordonné des statuts incluant la modification de l'article 8 et de les déposer conformément aux prescriptions légales.

Troisième résolution

Les associés décident d'accepter la démission de Monsieur Michael Jacob de sa fonction de gérant de la société.

Quatrième résolution

Les associés décident d'accorder pleine et entière décharge à Monsieur Michael Jacob pour l'exercice de son mandat de gérant.

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de vingt mille francs, sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Schortgen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 mars 1999, vol. 505, fol. 69, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Steffen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 26 mars 1999.

J. Seckler.

(14852/231/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

**PwC MANAGEMENT CONSULTANTS (LUXEMBOURG),
PricewaterhouseCoopers MANAGEMENT CONSULTANTS (LUXEMBOURG), S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 47.346.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 mars 1999.

J. Seckler
Notaire

(14853/231/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

PRIMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Junglinster, Centre Commercial Langwies.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PRIMA S.A., ayant son siège social à Junglinster, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster en date du 24 avril 1987, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 31 août 1987, numéro 239.

La séance est ouverte sous la présidence de M. André Kayser, employé privé, demeurant à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire Mme Sylvie Hennericy, employée privée, demeurant à Messancy.

L'assemblée élit comme scrutateur Mme Marianne Elcheroth, commerçante, épouse de M. André Kayser, demeurant à Junglinster.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Suppression de l'article 8 des statuts;
- 2.- Modification du siège social;
- 3.- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;
- 4.- Renouvellement des mandats qui resteront inchangés.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer l'article 8 des statuts et de renuméroter les articles suivants.

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission de Madame Romaine Mamer comme commissaire et lui donne pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat.

Mademoiselle Tessy Kayser, étudiante, demeurant à Imbringen est nommée comme nouveau commissaire pour une période de six ans.

Troisième résolution

L'assemblée décide de confirmer les mandats de:

- Monsieur André Kayser, employé privé, demeurant à Junglinster, président,
 - Madame Marianne Elcheroth, commerçante, épouse de Monsieur André Kayser, demeurant à Junglinster,
 - Monsieur Serge Willems, commerçant, demeurant à Bertrange,
- en tant qu'administrateurs pour une période de six ans.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier le siège social de la société qui sera désormais fixé à Junglinster, Centre Commercial Langwies.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de conférer une durée illimitée à la société.

L'article 1^{er}, alinéa 4 aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Alinéa 4.** La durée de la société est illimitée. Elle pourra être dissoute anticipativement par la décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification aux statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Kayser, S. Hennericy, M. Elcheroth, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 4 mars 1999, vol. 408, fol. 68, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 mars 1999.

E. Schroeder.

(14854/228/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

PRIMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Junglinster, Centre Commercial Langwies.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 mars 1999.

E. Schroeder
Notaire

(14855/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

PAEFERBUSCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 64.766.

Monsieur André Wilwert a été nommé président du conseil d'administration et administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de l'engager par sa seule signature quant à cette gestion.

Luxembourg, le 16 février 1999.

Pour avis sincère et conforme

Pour PAEFERBUSCH S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 1999, vol. 520, fol. 95, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14847/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

19705

PESA TRANSPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1264 Luxembourg, 2, rue de Bridel.
R. C. Luxembourg B 45.402.

—
Depuis le départ de Monsieur Pierre Hentges, le seul gérant de la société est Monsieur Christian Petersen, gérant de société, demeurant à Luxembourg. Il est habilité à engager la société en toutes circonstances par sa seule signature. Son mandat est à durée indéterminée.

Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

Pour avis sincère et conforme
Pour PESA TRANSPORTS, S.à r.l.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 1999, vol. 520, fol. 95, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14848/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

PROMILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelange.
R. C. Luxembourg B 35.591.

Constituée par-devant M^e Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 décembre 1990, acte publié au Mémorial C, n° 188 du 19 avril 1991.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1999, vol. 521, fol. 10, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Pour PROMILUX S.A.
KPMG EXPERTS COMPTABLES
Signature

(14857/537/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

RAFINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 45.197.

EXTRAIT

L'assemblée générale de la société, convoquée le 4 mars 1999, a unanimement décidé de:

- nommer Sylvie Allen-Petit, demeurant 5, rue de Dalheim, L-5898 Luxembourg, comme administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2003;
- nommer Marc Schintgen, demeurant 2, rue Rézefelder, L-5876 Hesperange, comme administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2003;
- nommer Eric Invernizzi, demeurant 57, rue Nic Martha, L-2133 Luxembourg, comme nouveau commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2003.

Pour extrait sincère et conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 1999.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 1999, vol. 521, fol. 23, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(14858/777/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

**RITA, REALISATIONS ET INVESTISSEMENTS EN TECHNOLOGIES AVANCEES S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 21.736.

Constituée par-devant M^e Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 juillet 1984, acte publié au Mémorial C, n° 217 du 11 août 1984, modifiée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence alors à Mersch et maintenant à Hesperange, en date du 25 septembre 1987, acte publié au Mémorial C, n° 2 du 4 janvier 1988.

—
Le bilan au 30 septembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1999, vol. 521, fol. 8, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RITA
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

(14859/528/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

19706

ROMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 57.534.

1. Monsieur Bob Bernard, diplômé H.E.C. Paris, Luxembourg, a été nommé président du Conseil d'Administration et administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de l'engager par sa seule signature quant à cette gestion.

2. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2002, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration:

M. Bob Bernard, diplômé H.E.C. Paris, Luxembourg, administrateur- délégué et président du conseil d'administration, (en remplacement de M. Roger Molitor).

M. André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, Luxembourg, administrateur-délégué.

M. Paul Marx, docteur en droit, Esch-sur-Alzette.

Commissaire aux comptes:

INTERAUDIT, S.à r.l., réviseur d'entreprises, Luxembourg.
Luxembourg, le 17 février 1999.

Pour avis sincère et conforme
Pour ROMO S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 1999, vol. 520, fol. 95, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14860/528/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

RUSH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 55.486.

Le bilan abrégé au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1999, vol. 521, fol. 34, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(14861/520/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

SAEKACOATINGS, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-six février.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SAEKACOATINGS, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 février 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 7 août 1992, numéro 340.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Joeri Steeman, employé privé, demeurant à Moutfort.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Rudi Lemeer, employé privé, demeurant à Ehlerange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Karl Louarn, employé privé, demeurant à Thionville.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Transfert de siège de la société de Luxembourg-Ville à Strassen;

2.- Acceptation des démissions de Messieurs Hans de Graaf, Carl Speecke et Maarten van de Vaart de leurs postes d'administrateur et décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour;

3.- Nomination de Messieurs Joeri Steeman, Marc Boland et Rudi Lemeer en remplacement des administrateurs démissionnaires;

4.- Acceptation de la démission de MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A. du poste de Commissaire aux comptes et décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;

5.- Nomination de Monsieur Karl Louarn en remplacement du Commissaire aux comptes démissionnaire.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée accepte les démissions de:

Monsieur Hans de Graaf

Monsieur Carl Speecke

Monsieur Maarten van de Vaart

de leurs postes d'administrateurs et donne décharge pour l'exercice de leurs mandats.

L'assemblée décide de nommer comme administrateurs pour une durée de six ans qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2004:

Monsieur Marc Boland, licencié en administration des affaires, demeurant à Luxembourg.

Monsieur Joeri Steeman, employé privé, demeurant Moutfort.

Monsieur Rudi Lemeer, employé privé, demeurant à Ehlerange.

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission de MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A. du poste de commissaire aux comptes et donne décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes pour une période de six ans qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2004:

Monsieur Karl Louarn, employé privé, demeurant à Thionville.

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg-Ville à L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon.

L'article 3 (alinéa 1) des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Alinéa 1^{er}.** Le siège social est établi à Strassen.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Steeman, R. Lemeer, K. Louarn, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 5 mars 1999, vol. 408, fol. 69, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 mars 1999.

E. Schroeder.

(14863/228/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

SAEKACOATINGS, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 mars 1999.

E. Schroeder

Notaire

(14864/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

SALVATOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 21.484.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le deux mars.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SALVATOR HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 21.484, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 avril 1984, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 116 du 30 avril 1984.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures trente sous la présidence de Monsieur Kilian Baccari, employé privé, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Carole Caspari, employée privée, demeurant à Gasperich.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Paty, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Décision de prononcer la dissolution anticipée de la société.
- 2) Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
- 3) Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur:

- FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Baccari, C. Caspari, P. Paty, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 1999, vol. 2CS, fol. 45, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 16 mars 1999.

F. Baden.

(14865/200/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

SANTHOR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 35.064.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quatre mars.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SANTHOR INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 35.064, constituée suivant acte notarié en date du 5 octobre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 455 du 9 décembre 1990 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 septembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil, numéro 610 du 30 novembre 1995.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Defay, employé privé, demeurant à Soleuvre,

qui désigne comme secrétaire Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Viviane Stecker, employée privée, demeurant à Niederfeulen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Décision sur la mise en liquidation de la société.

2. Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution:

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Toby Herkrath, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-P. Defay, N. Weyrich, V. Stecker, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 1999, vol. 115S, fol. 36, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 16 mars 1999.

F. Baden.

(14866/200/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

SCALDIA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 19.025.

Acte constitutif publié à la page 3145 du Mémorial C, n° 75 du 9 avril 1982.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1999, vol. 521, fol. 35, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(14867/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

SCALDIA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 19.025.

Acte constitutif publié à la page 3145 du Mémorial C, n° 75 du 9 avril 1982.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1999, vol. 521, fol. 35, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(14868/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

SCALDIA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 19.025.

Acte constitutif publié à la page 3145 du Mémorial C, n° 75 du 9 avril 1982.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1999, vol. 521, fol. 35, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(14869/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

SELECTION MULTI-EURO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 56.130.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1999, vol. 521, fol. 36, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 1999.

(14870/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

SELECTION MULTI-EURO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 56.130.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 21 avril 1998 de la Société mentionnée sous rubrique

En date du 21 avril 1998, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice après avoir proposé de distribuer un dividende de ECU 7,49 par action de catégorie C et D;

la date ex-dividende du dividende est fixée au 27 avril 1998 et le paiement sera effectué en date du 5 mai 1998;

- de ratifier la cooptation, datée du 30 septembre 1997, de M. Daniel de Laender en tant que nouvel administrateur de la SICAV en remplacement de M. Arnaud Dubois démissionnaire;

- de ratifier la cooptation, datée du 19 décembre 1997, de M. Serge Cozon en tant que nouvel administrateur de la SICAV en remplacement de M. Michel Renner démissionnaire;

- de ratifier les nominations, datées du 19 décembre 1997, de Mme Isabelle Motte et de MM. Alain Dromer et Didier Bouchard en tant que nouveaux administrateurs de la SICAV;

- de réélire Mme Isabelle Motte et MM. Daniel de Laender, Serge Cozon, Alain Dromer et Philippe Alter en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 1999;

- de réélire COOPERS & LYBRAND, Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 1999.

Luxembourg, le 21 avril 1998.

Pour extrait sincère et conforme
Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1999, vol. 521, fol. 36, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14871/005/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

SABLON I IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 31.240.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 29 mars 1999, vol. 521, fol. 37, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 février 1999

1. Conformément à l'article 100 sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte cumulée supérieure au capital social.

2. L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- de convertir en Euro 30.986,69,- le capital social actuel de la société de BEF 1.250.000,- avec effet au 1^{er} janvier 1999;

- d'augmenter le capital à concurrence de Euro 13,31 par incorporation de réserve libre afin de fixer le nouveau montant du capital social à Euro 31.000,-;

- de supprimer la mention de la valeur nominale des actions.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 1999.

Signatures.

(14862/032/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

THEMIS CONVERTIBLE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 48.714.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1999, vol. 521, fol. 36, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 1998.

(14898/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

THEMIS CONVERTIBLE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 48.714.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
du 5 octobre 1998 de la société sous rubrique*

En date du 5 octobre 1998, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 1997.
 - d'accepter la démission, datée du 9 mars 1998, de Mme Antoinette Willard en tant qu'Administrateur de la Sicav.
 - de ratifier les nominations, datées respectivement du 9 mars et du 22 avril 1998, de M. Stéfan Narbutas et de M. Laurent de Léotard en tant que nouveaux Administrateurs de la Sicav.
 - de réélire M. Michel Delaplace, Mme Dahlia Marteau, M. Stéfan Narbutas et M. Laurent de Léotard, en qualité d'Administrateur pour un mandat d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 1999.
 - de réélire PricewaterhouseCoopers, Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 1999.
- Luxembourg, le 5 octobre 1998.

Pour extrait sincère et conforme
Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1999, vol. 521, fol. 36, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14899/005/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

S&F PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.428.

Il résulte des résolutions du procès-verbal du Conseil de Gérance en date du 22 mars 1999 que:
M. Frédéric Noel a été appelé aux fonctions de Gérant. Il terminera le mandat de celui qu'il remplace.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1999, vol. 521, fol. 34, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(14872/058/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

SHETLAND INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 41.492.

Constituée par-devant Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 juin 1992,
acte publié au Mémorial C, n° 50 du 3 février 1993.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1999, vol. 521, fol. 8, case 4, a été déposé au
registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SHETLAND INTERNATIONAL S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

(14873/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

TCT, THE CAR TRANSPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3311 Abweiler, 18, rue du Village.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le cinq mars.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée THE CAR TRANSPORT, S.à r.l.
(TCT) avec siège social à L-3311 Abweiler, 18, rue du Village,
constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse Biel, de résidence à Differdange, en date du 18 octobre 1989, publié
au Mémorial C de 1990, page 3836,

et modifiée suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, en date du 7 août 1997,
publié au Mémorial C de 1997, page 30654.

Les associés déclarent que l'associé Monsieur Armand Schuller, est décédé à Esch-sur-Alzette le 27 octobre 1998, que
son fils Monsieur Daniel Schuller ayant renoncé à la succession en date du 30 octobre 1998, sa succession est échue à
ses trois enfants Monsieur Serge Schuller, né le 25 juillet 1986, Monsieur Pascal Schuller, né le 28 novembre 1988, et
Mademoiselle Conny Schuller, née le 23 mai 1990.

Que ses enfants sont ici représentés par leur mère Madame Danielle Sand, demeurant à L-3921 Mondercange, 96,
route d'Esch.

Suite à cette déclaration, les associés déclarent procéder aux cessions de parts suivantes:

Première résolution

Monsieur André Back, cède à Monsieur Andrew Mansen, les cents parts sociales qu'il possède dans ladite société, pour le franc symbolique.

Les héritiers de Monsieur Armand Schuller, agissant ès qualités, cèdent à Monsieur Andrew Mansen les dix parts sociales, qu'ils possèdent dans ladite société, pour le franc symbolique.

Deuxième résolution

Suite auxdites cessions de parts, l'article 7 des statuts est désormais à lire comme suit:

«**Art. 7.** Les cinq cents parts sociales (500) sont souscrites en espèces comme suit:

- Monsieur Joseph Holcher	270
- Monsieur Andrew Mansen	230
Total: cinq cents parts sociales	500»

Troisième résolution

Monsieur Joseph Holcher est nommé gérant de la société et peut engager celle-ci par sa seule signature.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de l'assemblée générale extraordinaire, à vingt-cinq mille francs (25.000,-).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Back, A. Mansen, D. Sand, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 mars 1999, vol. 839, fol. 97, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 22 mars 1999.

C. Doerner.

(14896/209/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

TCT, THE CAR TRANSPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3311 Abweiler, 18, rue du Village.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 1999.

C. Doerner.

(14897/209/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

ARAL SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2633 Senningerberg, 2, route de Trèves, Aiport Center.

STATUTEN

Im Jahre eintausendneunhundertneunundneunzig, am siebzehnten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Reginald Neuman, mit dem Amtssitze in Luxembourg.

Ist erschienen:

ARAL LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft, mit Gesellschaftssitz in Senningerberg, 2, route de Trèves, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B, unter Nummer 5.722,

hier vertreten durch

- Herrn Hans Dieter Becker, handelnd als administrateur-délégué und Geschäftsführer, wohnhaft in Weimershof, und
- Herrn Ralph Flammang, Handlungsbevollmächtigter, wohnhaft in Lamadelaine.

Vorgenannte Gesellschaft, vertreten wie vorerwähnt, ersucht den unterzeichneten Notar die Satzung einer von ihr zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu dokumentieren.

Art. 1. ARAL LUXEMBOURG S.A. gründet hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, welche der nachstehenden Satzung sowie der diesbezüglichen Luxemburger Gesetzgebung unterliegt.

Art. 2. Die Gesellschaft nimmt die Bezeichnung ARAL SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 3. Gegenstand und Zweck der Gesellschaft sind:

- das Betreiben von Tankstellen mit Waschanlagen, der Verkauf von Kraftstoffen und Mineralölprodukten, der Verkauf von Autozubehör und Autopflegemitteln, Lebensmitteln, Getränken und Haushaltsartikeln, Tageszeitungen und Periodika, Brot und Backwaren, Schnittblumen, Audio- und Videokassetten, Spielen und Spielsachen, Getränkehandel, der Verkauf von Tabak, Zigarren und Zigaretten, Artikeln für Raucher, Süßigkeiten sowie sonstigen Waren, die zukünftig an Tankstellen verkauft werden;

- der Ankauf, Verkauf, Import, Export, die Lagerung von Industrieerzeugnissen jeglicher Art inländischer oder ausländischer Herkunft unter anderem von Mineralölen und Mineralerzeugnissen, die Vermittlung, die Vertretung, die Nutzung und die Übertragung jeglicher Patente und Lizenzen;

- die Beteiligung an ähnlichen Unternehmen, die schon bestehen oder die noch gegründet werden, sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland;

- im allgemeinen alle industriellen, kommerziellen und finanziellen Mobilien- und Immobiliengeschäfte, die in direktem oder indirektem Zusammenhang mit dem Gegenstand der Gesellschaft oder mit allen sonstigen ähnlichen oder damit verbundenen Zwecken stehen.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in Senningerberg.

Der Sitz kann an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden, das durch Beschluß der Geschäftsführung, welche ermächtigt ist, zu diesem Zweck Absatz 1 des gegenwärtigen Artikels abzuändern.

Art. 5. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert (12.500,-) Euro, eingeteilt in fünfzig (50) Anteile von je zweihundertfünfzig (250,-) Euro.

Diese Anteile gehören allesamt ARAL LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft, mit Gesellschaftssitz in Senningerberg, 2, route de Trèves, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B, unter Nummer 5.722,

Die Gesellschafterin erklärt, daß die vorerwähnten Einlagen voll eingezahlt worden sind, so daß die Summe von zwölftausendfünfhundert (12.500,-) Euro ab heute der Gesellschaft zur Verfügung steht.

Wenn, und solange ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179(2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

Art. 6. Die Übertragung von Anteilen ist gegenüber der Gesellschaft, und soweit gesetzlich erforderlich gegenüber dritten Personen, wirksam aufgrund der Anerkennung in der Generalversammlung einer Mehrheit der Gesellschafter, die Dreiviertel des Gesellschaftskapitals gezeichnet haben.

Art. 7. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter sein müssen, verwaltet. Sie werden von der Generalversammlung ernannt und abberufen, welche die Befugnisse und Dauer der Mandate mit der einfachen Mehrheit des Kapitals festlegt.

Die Geschäftsführer sind jederzeit und ad nutum abberufbar.

Die Geschäftsführer handeln gemeinsam, können aber jedem einzelnen Befugnisse erteilen oder Prokuristen oder Direktoren ernennen und diesen ihre Befugnisse teilweise übertragen. Diese Entscheidungen müssen gemeinsam und einstimmig getroffen werden.

Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten durch die gemeinsame Unterschrift der Geschäftsführer verpflichtet. Die Geschäftsführer können an einen einzelnen von ihnen Unterschriftsbefugnis erteilen oder durch gemeinsame Entscheidung Prokuristen oder Direktoren Unterschriftsbefugnisse übertragen.

Art. 8. Die Gesellschafterversammlung faßt ihre Beschlüsse mit der Mehrheit des Gesellschaftskapitals. Jedoch können die Beschlüsse über Satzungsänderungen nur durch eine Mehrheit der Gesellschafter mit einer Dreiviertelmehrheit des Gesellschafterkapitals gefasst werden.

Art. 9. Jeder Geschäftsführer, jeder Aufsichtskommissar und die Gesellschafter, die zusammen wenigstens ein Zehntel des Kapitals vertreten, können jederzeit eine außerordentliche Gesellschafterversammlung am Sitz der Gesellschaft einberufen.

Die Einberufung der Gesellschafterversammlung erfolgt durch Aufgabe eines eingeschriebenen Briefes unter Beifügung der Tagesordnung mit einer Frist von wenigstens acht Tagen.

Art. 10. Auf Verlangen von Gesellschaftern, die zusammen wenigstens ein Viertel des Kapital vertreten, muß die Aufsicht der Gesellschaft einem oder mehreren Prüfungskommissaren anvertraut werden.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember jedes Jahres.

Art. 12. Nach Ablauf der Gesellschaftsdauer oder nach vorzeitiger Auflösung wird die Abwicklung von den Geschäftsführern im Amt durchgeführt, ausser wenn die Gesellschafterversammlung einen oder mehrere Liquidatoren nennt. Das nach der Liquidation verbliebene Nettovermögen wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu den ihnen gehörenden Anteilen aufgeteilt.

Art. 13. Für sämtliche nicht in der Satzung festgelegten Fälle sind die gesetzlichen Vorschriften anwendbar.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 1999.

Beschluss der Gesellschafterin

Sofort nach der Gründung der Gesellschaft hat die Gesellschafterin, vertreten durch die vorgenannten Personen folgenden Beschluss gefasst:

Die Gesellschafterin ernennt zu Geschäftsführern auf unbestimmte Dauer die Herren

- Hans Dieter Becker, administrateur-délégué von ARAL LUXEMBOURG S.A., wohnhaft in 52, rue des Eglantiers, L-1457 Luxemburg;

und

- Ralph Flammang, Handlungsbevollmächtigter von ARAL LUXEMBOURG S.A., wohnhaft in 36, rue de la Montagne, L-4879 Lamadelaine.

Die Adresse der Gesellschaft ist in Airport Center, 2, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Die Postanschrift lautet B.P. 546, L-2015 Luxemburg

Worüber Urkunde aufgenommen wurde zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem instrumentierenden Notar, nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H.D. Becker, R. Flammang, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1999, vol. 1155, fol. 69, case 4. – Reçu 5.042 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift, der vorgenannten Gesellschaft zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 29. März 1999.

R. Neuman.

(14914/226/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 1999.

BEYERS & PARTNERS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3870 Schifflange, 9, Cité Paerchen.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le douze mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Ont comparu:

1. La société BEYERS & PARTNERS N.V., ayant son siège social à B-2060 Anvers, Van de Wervestraat 20 (Belgique), ici représentée par Madame Karin Six, ci-après qualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2. Madame Karin Six, économiste, demeurant à B-2550 Kontich, Vredestraat 104 (Belgique).

La prédite procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, ès qualités, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de BEYERS & PARTNERS LUXEMBOURG S.A. Le siège social est établi à Schifflange.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration. La durée de la société est indéterminée.

Art. 2. La société a pour objet la fourniture de tous conseils en matière d'informatique, de robotique et multimédia; l'objet comprend ainsi notamment la conception de tous logiciels, leurs adaptations et modifications, la programmation de tous matériels et supports et toutes les opérations telles que achat, vente, import, export, prêt et dépôt, location, emballage et conditionnement, fabrication et montage, expédition et transport, acquisition de brevets, licences et marques de fabrique ou de commerce, leur exploitation et la concession de droits y afférents, l'organisation de cours, conférences et séminaires, la formation et l'édition et la publication, toutes ces opérations visant tant les logiciels (software) que le matériel (hardware) et les connexions diverses (réseaux).

Elle pourra également faire l'achat, la vente, le lotissement, la promotion, la démolition, la reconstruction, la transformation, la mise en valeur, la location, la sous-location, la gestion et l'entretien de tous biens immeubles bâtis ou non, le courtage immobilier, la négociation de tous accords et contrats, pour son compte ou pour le compte de tiers, se rapportant à des droits immobiliers ou mobiliers en découlant directement et tous services s'y rapportant.

La société peut, généralement, accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou non à son objet social et pouvant favoriser la réalisation de celui-ci. La société peut travailler pour le compte de tiers, et peut prendre des participations et s'intéresser dans d'autres entreprises, ayant un intérêt pour elle, et ce de quelque façon que ce soit.

Le présent article n'est pas limitatif, notamment en ce qui concerne les techniques et produits nouveaux et futurs, et seule l'assemblée générale de la société est habilitée à interpréter le présent article.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR), divisé en mille (1.000) actions de trente et un Euros (31,- EUR) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la seule signature de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier jeudi du mois de mai à 10.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1999.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2000.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1. La société BEYERS & PARTNERS N.V., prédésignée, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	999
2. Madame Karin Six, préqualifiée, une action	1
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de cinquante mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à la somme de 1.250.536,90 LUF.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Geert Derprez, économiste, demeurant à B-2890 Zoersel, Platanenlaan 20 (Belgique);

b) Madame Karin Six, économiste, demeurant à B-2550 Kontich, Verdestraat 104 (Belgique);

c) Madame Frederika Hedeman-Pace, économiste, demeurant à L-3870 Schiffange, Cité Paerchen 9.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société anonyme WOOD, APPLETON, OLIVER & CO S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 98, boulevard du Prince Henri.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2004.

5) Le siège social est établi à L-3870 Schiffange, Cité Paerchen 9.

6) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: K. Six, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 mars 1999, vol. 505, fol. 74, case 3. – Reçu 12.505 francs = 310 Euro.

Le Receveur (signé): Steffen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 mars 1999.

J. Seckler.

(14915/231/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 1999.

DRIVAM PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Albert Pirotte, licencié en sciences politiques, demeurant à Strassen (Luxembourg),

2) Madame Godelieve dite Carine De Tilloux, sans profession, demeurant à Strassen (Luxembourg),

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de DRIVAM PARTICIPATIONS S.A. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Dans l'exercice de toutes ses activités, la société pourra également, par simple décision du conseil d'administration, établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) Euros, divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) Euros chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la Loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mercredi du mois de juin à dix heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finira le 31 décembre 1999.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2000.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) Monsieur Albert Pirotte, préqualifié, trois mille quatre-vingt-dix-neuf actions	3.099
2) Madame Godelieve dite Carine De Tilloux, préqualifiée, une action	<u>1</u>
Total: trois mille cent actions	3.100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille (31.000,-) euros est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept (1.250.537,-) francs luxembourgeois.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante-cinq mille francs (55.000,-) francs.

Assemblée constitutive

Et à l'instant, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Albert Pirotte, licencié en sciences politiques, demeurant à Strassen,

b) Madame Godelieve dite Carine De Tilloux, sans profession, demeurant à Strassen,

c) Monsieur Franco Bertoni, consultant, demeurant à Lugano, Suisse.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

COMEXCO INTERNATIONAL, S.à r.l. une société avec siège social à Luxembourg,

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2004.

5) Le siège de la Société est fixé à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal,

6) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration est autorisé à nommer un Administrateur-Délégué, lequel aura tout pouvoir pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Pirotte, C. De Tilloux, A. Schwachten.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 1999, vol. 115S, fol. 58, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 1999.

A. Schwachtgen.

(14917/230/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 1999.

TOMKINS OVERSEAS HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 51.028.

Les comptes annuels et les comptes consolidés au 31 avril 1998, enregistrés à Luxembourg, le 26 mars 1999, vol. 521, fol. 34, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 1999.

Pour la société
ARTHUR ANDERSEN
Société Civile
Signature

(14902/501/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

TOMKINS US HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 51.247.

Les comptes annuels au 31 avril 1998, enregistrés à Luxembourg, le 26 mars 1999, vol. 521, fol. 34, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 1999.

Pour la société
ARTHUR ANDERSEN
Société Civile
Signature

(14903/501/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

FORTALEZA S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trois mars.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société anonyme de droit panaméen dénommée NESSAR FINANCE S.A., établie à Panama City (République de Panama),

ici représentée par Mademoiselle Lidia Palumbo, Diplômée en droit, demeurant à (E) Tiercelet, en vertu d'une procuration donnée le 3 mars 1999;

2. La société dénommée DEFINEX A.G., avec siège social à Vaduz (Liechtenstein), ici représentée par Monsieur François Winandy, Diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 3 mars 1999.

Lesdites procurations, signées ne varietur, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de FORTALEZA.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle au cas où le siège social de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision du conseil d'administration, lequel a tous pouvoirs pour y adapter authentiquement le présent article.

Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet social, la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à ITL 61.000.000,- (soixante et un millions de liras italiennes), représenté par 61 (soixante et une) actions, chacune d'une valeur nominale de ITL 1.000.000,- (un million de liras italiennes), entièrement libérées.

Le capital social autorisé est fixé à ITL 100.000.000,- (cent millions de liras italiennes), représenté par 100 (cent) actions, chacune d'une valeur nominale de ITL 1.000.000,- (un million de liras italiennes). Le conseil d'administration est autorisé et dispose du pouvoir de:

- réaliser toute augmentation du capital social endéans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches successives par l'émission d'actions nouvelles contre paiement en espèces ou en nature, par conversion de créances, incorporation de réserves, ou de toute autre manière;

- d'arrêter l'endroit et la date pour l'émission et les émissions successives, le prix d'émission, les modalités et conditions de la souscription et de la libération des nouvelles actions, et

- de supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'émission d'actions contre paiement en espèces, sur le vu de la renonciation des autres actionnaires concernés à leur droit de souscription.

La présente autorisation est valable pour une période se terminant le 3 mars 2004, et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires pour les actions du capital autorisé, lesquelles n'ont à cette date pas encore été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation du capital social réalisée et dûment constatée dans la forme requise par la loi, le présent article 5 sera modifié afin de tenir compte de l'augmentation de capital réalisée; pareille modification sera documentée sous forme authentique par le conseil d'administration ou toute personne dûment autorisée et mandatée par lui à cette fin.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par le président du conseil d'administration et un autre administrateur.

La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Ces certificats seront signés par le président du conseil d'administration et par un autre administrateur.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire, ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles ou non, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et, s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président peut être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles ont été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télécopie ou télex.

Un administrateur ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut pas prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également, avec l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminés par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société par deux administrateurs, ou par un mandataire dûment autorisé par le conseil d'administration.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pourra pas dépasser six ans. Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. L'assemblée générale annuelle pourra par simple décision allouer aux administrateurs une rémunération appropriée pour l'accomplissement de leurs fonctions.

Art. 19. L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

Art. 20. Pour être admis aux assemblées générales, tout actionnaire doit déposer ses titres au porteur ou ses certificats nominatifs au siège social ou aux établissements désignés dans les avis de convocation cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

Art. 21. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le dernier vendredi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure. Les assemblées générales se tiendront à Luxembourg, au lieu indiqué dans la convocation ou dans la municipalité où se trouve le siège social, si celui-ci a été transféré dans une autre localité, ou dans tout autre lieu de la commune convenu par le conseil d'administration.

Art. 22. L'assemblée générale entendra le rapport du conseil d'administration et du commissaire, votera sur l'approbation des rapports et des comptes et sur la distribution des profits, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et aux commissaires et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues. Toute action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par un mandataire, lequel ne sera pas nécessairement actionnaire.

Tout actionnaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

Art. 23. L'assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions sous réserve des limites prévues par la loi.

Art. 24. Le conseil d'administration sera responsable de la convocation des assemblées ordinaires et extraordinaires.

Il sera obligé de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils soient déposés dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

Art. 25. Le président du conseil d'administration, ou en son absence, l'administrateur qui le remplace ou la personne désignée à l'assemblée, préside les assemblées générales.

L'assemblée choisira parmi les assistants deux scrutateurs.

Art. 26. Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande.

Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée doivent être conformes, les copies et les extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs, doivent être signés par le président du conseil d'administration et par un autre administrateur.

Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 27. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 28. Chaque année, à la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi.

A la même époque, les comptes seront clos et le conseil d'administration préparera un compte des profits et pertes de l'année sociale écoulée.

Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, l'administration soumettra le bilan de la société et le compte des pertes et profits en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, au commissaire qui, sur ce, établira son rapport.

Une quinzaine avant l'assemblée générale annuelle, le bilan, le compte des profits et pertes, le rapport du conseil d'administration, le rapport du commissaire ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

Art. 29. L'excédent créditeur du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice net restera à la disposition de l'assemblée générale.

Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration endéans les limites fixées par l'assemblée générale.

Avec les approbations prévues par la loi et en respectant les autres prescriptions légales, des dividendes intérimaires peuvent être payés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Dissolution - Liquidation

Art. 30. La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Art. 31. Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Sur l'actif net provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

Disposition générale

Art. 32. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1999.

La première assemblée générale annuelle se réunira le dernier vendredi du mois de juin de l'an 2000 à 11.00 heures.

Souscription

Les statuts de la société ayant été établis, les comparants déclarent souscrire aux soixante et une actions représentant l'intégralité du capital social, comme suit:

1) NESSAR FINANCE S.A., préqualifiée	1
2) DEFINEX A.G., préqualifiée	60
Total: soixante et une actions	61

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de ITL 61.000.000,- (soixante et un millions de liras italiennes) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, et en constate expressément l'accomplissement.

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à LUF 1.270.861,-.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à LUF 105.000,-.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur François Winandy, Diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg, Président.

b) Monsieur René Schmitter, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant Luxembourg, Administrateur.

c) Madame Mireille Gehlen, Licenciée en administration des affaires, demeurant à Dudelange, Administrateur.

3. Monsieur Rodolphe Gerbes, Licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg, a été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes.

4. Le mandat des administrateurs est fixé à une année et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2000;

5. Le mandat du commissaire est fixé à une année et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2000;

6. L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer les pouvoirs de la gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

7. Le siège social de la société est établi à Luxembourg, 35, rue Glesener.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version française et la version anglaise, le texte français fera foi.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise / follows the English translation:

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the third of March.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg City.

There appeared:

1) NESSAR FINANCE S.A., a company having its registered office in Panama City (Republic of Panama), represented by Miss Lidia Palumbo, Diplomée en droit, residing in Tiercelet.

pursuant to a proxy given on 3rd March, 1999,

2) DEFINEX A.G., a company having its registered office in Vaduz (Liechtenstein),

represented by Mr François Winandy, Diplômé EDHEC, residing in Luxembourg,

pursuant to a proxy given on 3rd March, 1999,

The said proxies, signed ne varietur, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their respective capacities, have requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company which they declare to have established as follows

Name - Registered Office - Duration - Object

Art. 1. Between the above-mentioned persons, and all other persons who shall become owners of the shares hereafter created, a Company (société anonyme) under the name of FORTALEZA is formed.

Art. 2. The registered office of the Company will be established at Luxembourg.

Without prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the Board of Directors which have all powers to adapt the present article before a notary public.

The Board of Directors shall also have the right to set up offices, administrative centers, agencies and subsidiaries wherever it shall see fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

If extraordinary events of political, economic or social nature likely to impair the normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal.

Such a transfer will, however, have no effect on the nationality of the corporation which shall remain a Luxembourg company. The declaration of the provisional transfer abroad of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the officer of the Company best placed to do so in the circumstances.

Art. 3. The company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. The corporate objet of the company is the holding of participating interest in whatever form, in other Luxembourg or foreign undertakings as well as the Management and the control of those participations.

More specifically, the company may acquire by contribution, by subscription, through options or by any other form securities in whatever form and proceed with sale of those participations in whatever form such as by sale or exchange or any other means.

The company may also acquire and put to value all patents and other rights attached to or completing those patents.

The company may borrow or grant to the companies in with it participates or is interested directly or indirectly every assistance, loans, facilities or guaranties.

The company may furthermore execute all commercial, industrial, financial operations, in movable and immovable estates transactions that may be useful for the accomplishment of its corporate object.

Share capital - Shares

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at ITL 61,000,000.- (sixty-one million Italian lire), represented by 61 (sixty-one) shares of a par value of ITL 1,000,000.- (one million Italian lire) each, fully paid in.

The authorized share capital is set at at ITL 100,000,000.- (hundred million Italian lire), represented by 100 (hundred) shares of a par value of ITL 1,000,000.- (one million Italian lire) each. The board of directors is authorised and empowered to:

- realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised share capital in one or several successive tranches, by the issuing of new shares, against payment in cash or in kind, by conversion of claims, integration of reserved profits or in any other manner;
- determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and
- remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash on the view of the waiver of the preferential subscription right of the former shareholders.

This authorisation is valid for a period ending on the 3 of March 2004, and it may be renewed by a general meeting of shareholders for those shares of the authorised corporate capital which up to then will not have been issued by the board of directors.

Following each increase of the corporate capital, realised and duly stated in the form provided for by law, the second paragraph of this article 5 will be modified so as to reflect the actual increase; such modification will be recorded in authentic form by the board of directors or by any person duly authorised and empowered by it for this purpose.

The subscribed capital and the authorized capital of the company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of Shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article thirty-nine of the law concerning trading companies.

Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions will be taken from a counterfoil register and signed by the Chairman of the Board of Directors and one other Director.

The company may issue certificates representing bearer shares. These certificates will be signed by the Chairman of the Board of Directors and one other Director.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company; the same rule shall apply in the case of conflict between an usufructuary (usufruitier) and a pure owner (nu-propiétaire) or between a pledger and a pledgee.

Art. 8. The Board of Directors may, following a decision of the General Meeting of shareholders, authorize the issue of bonds, convertible or not, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency or currencies.

The Board of Directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and payment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

The bonds must be signed by two Directors; these two signatures may be in handwriting, in type or affixed by way of a stamp.

Management - Supervision

Art. 9. The company is administered by a Board of Directors of not less than three members, shareholders or not, who are appointed for a term which may not exceed six years, by the General Meeting of shareholders and who can be dismissed at any time.

The Board of Directors will elect a Chairman from among its members and if it decides to do so, one or several vice-Chairmen. The first chairman is appointed by the General Meeting. If the Chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the Directors present at the meeting designated to that effect.

Retiring members of the Board of Directors are eligible for re-election.

Art. 10. Meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any two members.

The directors will be convened separately to each Meeting of the Board of Directors. Except in an emergency which will be specified in the convening notice, the convening notice will be announced at least fifteen days before the date fixed for the meeting.

The Meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified on the convening notice.

The Board can validly debate and take decisions only if a majority of its members is present or represented.

Directors unable to be present may delegate by letter another member of the Board to represent them and to vote in their name.

Decisions of the Board are taken by an absolute majority of the votes cast.

Where the number of votes cast for and against a resolution are equal, the Chairman has a casting vote. Resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a Meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, cable, facsimile or telex.

A Director having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board shall be obliged to inform the Board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the Meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the Board.

At the next General Meeting of shareholders, before votes are taken on any other matter, the shareholders shall be informed of those cases in which a director has a personal interest contrary to that of the Company.

In the event of a member of the Board of Directors having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the Board present or represented at such meeting and voting will be deemed valid.

Art. 11. The decisions of the Board of Directors will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by at least two directors.

Copies or extracts will be signed by the Chairman or any two members of the Board.

Art. 12. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the law of August 10th, 1915 as subsequently modified or by the present articles of the company in the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 13. The Board of Directors may delegate part of its powers to one or more of its members. It may appoint proxies for definite powers, and revoke such appointments at any time. It may also with the prior approval of the General Meeting of shareholders, entrust the day-to-day management of the Company's business to one of its members, appointed Managing Director.

Art. 14. The Board of Directors may appoint an executive committee composed of members of the Board of Directors, and may determine the number of its members. The executive committee may be vested with such power and authority to act in the name of the Board of Directors as the latter decides by prior resolution.

Unless the Board of Directors decides otherwise, the executive committee will establish its own procedure for convening and conducting its meetings.

The Board of Directors will determine, if appropriate, the remuneration of the members of the executive committee.

Art. 15. The Board of Directors will represent the company in court as plaintiff or as defendant.

All writs or judicial acts for or against the company are validly issued in the name of the company alone.

Art. 16. All documents and mandates will validly commit the company if they are signed in the name of the company by two Directors, or by a representative duly authorized by the Board of Directors.

Art. 17. The audit of the Company's affairs will be entrusted to one or more Auditors, shareholders or not, to be appointed by the General Meeting which will determine their number, remuneration and term of their mandate which cannot exceed six years. Retiring auditors are eligible for re-election.

General Meetings

Art. 18. The General Meeting by simple resolution may allocate to the Directors a remuneration appropriate to the performance of their duties.

Art. 19. The General Meeting properly formed represents the whole body of shareholders. Its decisions are binding on shareholders who are absent, opposed or abstain from voting.

Art. 20. For admission to the General Meetings, each shareholder must deposit its bearer shares or its registered certificates at the registered office or at institutions indicated in the convening notice five days before the date fixed for the Meeting.

Art. 21. The General Meeting will be held in Luxembourg on the last Friday of the month of June of each year at 11.00 o'clock.

If this day is an official holiday, the Meeting will be postponed to the next full working day at the same hour. General Meetings will be held in Luxembourg at the place to be indicated in the convening notices or in the municipality in which the registered office is located, should the registered office have been transferred elsewhere, or in such other place as shall be decided by the Board.

Art. 22. The General Meeting will hear the statement of the Board of Directors and the Auditor, vote on the approval of the report and accounts and on the distribution of the profit, proceed to make all nominations required by the statutes, discharge the Directors and Auditors and take such further action on other matters that may properly come before it. Each share entitles the holder to one vote.

Each shareholder is entitled to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each shareholder is entitled to request a vote by secret ballot.

Art. 23. The General Meeting deliberating at a quorum and with a majority as prescribed by law can amend the statutes in every respect, except to the extent that the law imposes a limitation.

Art. 24. The Board of Directors shall be responsible for calling both Ordinary and Extraordinary General Meetings. It shall be necessary to call a General Meeting whenever a group of shareholders representing at least one fifth of the subscribed capital make a request in writing indicating the agenda.

All notices calling General Meetings must contain the agenda for such meetings.

The Board of Directors may determine the form of proxies to be used and require them to be deposited at a time and place which it shall fix.

Art. 25. The General Meeting is presided over by the Chairman of the Board of Directors or, in his absence, by the Director who replaces him or by a person designated by the general meeting.

The meeting will choose from the present two scrutineers.

Art. 26. The minutes of the General Meetings will be signed by the Members of the Committee and by any shareholder who wishes so to do.

However, in cases where decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the Chairman of the Board of Directors or another Director.

Financial Year - Balance Sheet - Distribution of Profits

Art. 27. The Company's financial year runs from the first of January to the 31st of December of every year.

Art. 28. Each year, at the end of the financial year, the Board of Directors will draw up the annual accounts of the company in the form foreseen by law. At the same time, the accounts will be closed.

At the latest one month prior to the Annual General Meeting, the Board of Directors will submit the Company's Balance Sheet and Profit and Loss Account together with its report and such other documents as may be required by law to the Auditor who will thereupon draw up his report.

A fortnight before the Annual General Meeting the Balance Sheet and Profit and Loss Account, Directors Report, Auditors Report and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

Art. 29. The credit balance on the Profit and Loss Account, after deduction of the general expenses, social charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the Board of Directors represents the net profit.

Every year five per cent of the net profit will be set aside in order to build up the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the authorized and issued capital.

The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the General Meeting

Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the Board of Directors within the limits of the decision of the general meeting.

Interim dividends may be paid by the Board of Directors, with the approvals as foreseen by law and subject to the other legal requirements.

The General Meeting may decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursement of the capital without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 30. The Company may be dissolved at any time by decision of the General Meeting following the provisions relevant to amendments to the statutes.

Art. 31. In the event of the dissolution of the Company the General Meeting will determine the method of liquidation and nominate one or several liquidators and determine their powers.

An amount necessary to repay the paid-up portion of each share will be deducted from net assets after settlement of liabilities on liquidation; any surplus will be distributed equally between all shareholders.

General Disposition

Art. 32. As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of August 10, 1915 and to the laws modifying it.

Transitional dispositions

The first business year begins today and ends on the 31st of December 1999.

The first annual meeting will be held on the last Friday of June 2000, at 11.00 o'clock.

Subscription

The statutes of the company having thus been established, the parties appearing hereby declare that they subscribe for the sixty-one shares representing the whole of the share capital, as follows:

1. NESSAR FINANCE, prequalified	1
2. DEFINEX A.G., prequalified	60
Total sixty-one shares	61

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of ITL 61,000,000.- (sixty-one million Italian lire) from now on are at the free disposal of the Company, proof thereof having been given to the officiating notary by a bank certificate.

Statement - Evaluation - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The share capital is valued at LUF 1,270,861.-.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at LUF 105,000.-.

Extraordinary General Meeting

The above-named parties, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded to hold an Extraordinary General Meeting and having stated that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one.
 2. The following have been appointed as directors:
 - a) Mr François Winandy, diplômé EDHEC, residing in Luxembourg, President,
 - b) Mr René Schmitter, licencié en sciences commerciales et financières, residing in Luxembourg, Administrator,
 - c) Miss Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, residing in Dudelange, Administrator.
 3. Mr Rodolphe Gerbes, licencié en sciences commerciales et financières, residing in Luxembourg, has been appointed as statutory auditor.
 4. The term of office of the directors shall be for one year ending with the general annual meeting to be held in 2000.
 5. The term of office of the statutory auditor shall be for one year ending with the general annual meeting to be held in 2000.
 6. The meeting of shareholders authorizes the board of directors to delegate the daily management to one or several of its members.
 7. The registered office of the Company will be established at Luxembourg, 35, rue Glesener.
- The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.
- Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.
- The document having been read in the language of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.
- Signé: L. Palumbo, F. Winandy, J. Delvaux.
Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 1999, vol. 115S, fol. 44, case 7. – Reçu 12.709 francs.
- Le Receveur (signé): J. Muller.
- Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 mars 1999. J. Delvaux.
- (14918/208/555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 1999.

THEOREMA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg,
R. C. Luxembourg B 42.032.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le cinq mars.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme THEOREMA HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 42.032, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 novembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 62 du 9 février 1993.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures sous la présidence de Monsieur Michele Canepa, employé privé, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Transformation de la société Holding 1929 en société commerciale pleinement imposable;

2) Modification afférente de l'article 4 des statuts de la Société.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la Société de holding 1929 en société commerciale pleinement imposable.

Deuxième résolution

En conséquence, les articles 1, 4 et 17 sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe un société anonyme sous la dénomination de THEOREMA HOLDING S.A.»

«**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

«**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Canepa, M. Strauss, N. Weyrich, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 1999, vol. 115S, fol. 38, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 16 mars 1999.

F. Baden.

(14900/200/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

THEOREMA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 42.032.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 1999.

F. Baden.

(14901/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

VIDIFER S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 10.993.

Constituée sous la dénomination de G.F. HOLDING, suivant acte de M^e Jean-Paul Hencks, alors notaire de résidence à Mersch, le 1^{er} juin 1973, publié au Mémorial C, n° 135 du 7 août 1973, modifiée par-devant M^e Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 décembre 1978, acte publié au Mémorial C, n° 109 du 16 mai 1979, modifiée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch et maintenant à Hesperange, en date du 13 avril 1984, acte publié au Mémorial C, n° 131 du 17 mai 1984, modifiée par-devant le même notaire en date du 7 février 1991, acte publié au Mémorial C, n° 281 du 22 juillet 1991.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1999, vol. 521, fol. 8, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VIDIFER S.A.H.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(14908/528/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.